

Conseil Municipal du 24 Février 2016

Le quorum est atteint : 7 conseillers présents à l'ouverture de la séance.

Martial SERRAU a donné pouvoir a Nicolas REVEILLAC

Lydie NOUYRIT a donné pouvoir à Marie Joëlle FOUILHAC

Absent excusés : Isabelle PAULY, Jean-paul MEJECAZES, Jean-Luc MOLLES, Marie-Agnès THOMAS

Secrétaire de séance : Nicolas REVEILLAC se propose

Secrétaire Auxiliaire : Véronique LAPACHERIE

ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose une modification de l'ordre du jour : Indemnités de licenciement
Vote à l'unanimité

1. Présentation du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) par le bureau d'études G2C en charge de l'élaboration du PLU

M. LHERM du cabinet G2C nous fait la présentation du projet suite aux différentes réunions de commission et du conseil municipal.

Le projet porte sur 3 axes

RENFORCER CENTRALITE DE LIVERNON

- **METTRE EN PLACE DES SEQUENCES D'APPROCHE**
- **VALORISER LA CENTRALITE AUTOUR DU MAIL**

DYNAMISER LA PASSERATE

- **CREER DES CONNEXIONS « DOUCES » (ENTRE LE CENTRE ET LES SITES A URBANISER)**
- **CREER DES FRONTS URBAINS**
- **CONSERVER UN ESPACE LIBRE (PLUS RESTREINT)**

AMENAGER LES SECTEURS A URBANISER DE MANIERE QUALITATIVE

- **RESPECTER L'IDENTITE LOCALE AVEC LA CREATION D'ESPACES PUBLICS FEDERATEURS DE TYPE « COUDERCS » : CARREFOURS PAYSAGERS AVEC IMPLANTATION DENSE AUTOUR DES ESPACES PUBLICS**
- **PROPOSER UNE DIVERSITE DE FORMES D'HABITATS**
- **PRENDRE EN COMPTE LES ATOUTS DU SITE : BOISEMENTS, CHEMINS, MURETS DE PIERRE, TOPOGRAPHIE...**
- **MAINTENIR ET DEVELOPPER LES LIAISONS DOUCES**
- **PROPOSER DES GABARITS DE VOIRIES COHERENTS ENTRE CIRCULATION, SECURITE ET PAYSAGE**

Ce PADD « définit les orientations générales d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Il arrête les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement économiques et les loisirs. »

Présentation des différentes cartes avec les projets de futures zones à construire.

Plusieurs réunions de travail vont être programmées avec les habitants des quartiers concernés

Réflexion sur les différentes voies d'accès et de circulation autour de la superette et dans le centre bourg.

Aménagement et sécurisation du foirail.

A l'issue de ce débat, il ressort que les grandes lignes du PADD correspondent au choix des élus et de la commission, même si certains d'entre eux regrettent les contraintes législatives et réglementaires imposées par le code de l'urbanisme en milieu rural

Une réunion publique est prévue le mercredi 23 mars à 20h30 pour la présentation du projet

Et Réunion de la commission PLU à 14H30

2. Indemnités de Licenciement

Suite au licenciement pour inaptitude totale et définitive d'un adjoint technique de 2^{ème} classe, conformément à l'avis du comité médical et à la réglementation, une indemnité doit lui être versée. Cette indemnité est calculée en fonction de l'ancienneté et de l'indice de l'agent. Le montant est de 4347 €

Vote à l'unanimité

4. Informations Diverses

-Prochaine Réunion PLU Mercredi 23 Mars 14H30 et Réunion Publique à 20H30